



Vente de la moitié de mon bien a mon conjoint

Par **wawacity**, le **09/12/2013** à **10:01**

Bonjour je vous explique mon ami va acheter une maison seul nous ne vivons pas ensemble mais avons un fils en commun il voudrait me laisser 20% de ce bien qui sera notre future chez nous il veut donc signer l'achat de cette maison seul au notaire après on se mariera et la me donnerai par contrat de mariage 20% de la maison ma question et la suivante devrai je papier quelque chose pour avoir c'est 20% et si après l'achat mr décide de ne plus vouloir ce marier comment puis je me protéger par rapport a cette promesse qui ma faite si il change d'avis car physiquement je vais m'investir dans cette maison puis je lui faire faire un papier chez le notaire ou il certifierait qu'il tiendra sa promesse merci pour votre reponse

Par **domat**, le **09/12/2013** à **11:15**

bjr,
pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple.
pour avoir 20% du bien il suffit que vous achetiez ce bien à deux avec la répartition que vous souhaitez.
si votre ami achète seul et vous donne une partie de la maison, vous aurez des frais de mutation immobilière.
un conseil il faut que le titre propriété reflète la réalité du financement.
n'investissez pas dans un bien qui ne vous appartient pas car en cas de séparation vous aurez du mal à récupérer votre investissement.
cdt

Par **wawacity**, le **09/12/2013** à **11:24**

merci pour votre réponse je net pas de revenu je suis sans travail pour les frais de mutation immobilière son t il a paier même si on se marie et que l'on fait un contrat de mariage précisant C'est 20% qu'il m'attriburais

Par **domat**, le **09/12/2013** à **13:24**

comment pouvez-vous investir dans un bien si vous n'avez pas de revenu ?
en principe les heures de travail passées sur un bien d'autrui ne sont pas indemnisables.
un contrat de mariage n'est pas gratuit et les frais de mutation non plus donc ce sera à votre mari de les payer.
la solution la plus simple et de plus gratuite c'est de vous marier d'abord sous le régime légal et ensuite d'acheter le bien qui sera alors un bien de la communauté (50/50)